

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



GUIDE DES ACTIONS
CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES

ÉDUCATION NATIONALE MAINE-ET-LOIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

2ème édition

GUIDE DES ACTIONS CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES / MAINE-ET-LOIRE 2013-2014

-SOMMAIRE-





Le *Guide des actions contre le décrochage scolaire des jeunes en Maine-et-Loire* précise les modalités pratiques de l'accueil des jeunes dans les dispositifs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et des Plates-formes de suivi et d'accueil des décrocheurs (PSAD). Il complète la circulaire académique du 20 juin 2013 et le guide académiques mis en ligne par le rectorat de l'académie de Nantes http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?fonds=&req=8&page=listalo&va_0=POLITIQUE+D%27insertion

Ne laisser personne au bord du chemin

OBJECTIFS PRIORITAIRES

cf. circulaire rectorale du 20 juin 2013

Objectif 1. Agir en amont de la rupture, lutter contre l'absentéisme
Plus l'intervention est précoce, plus elle a des chances d'être efficace.
Désignation d'un référent « décrochage scolaire » dans tous les EPLE
Travail d'équipe nécessaire
Rôle expert de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Objectif 2. Faciliter les reprises de parcours
L'objectif ministériel, traduit à l'échelon académique, est de permettre le retour en formation initiale de 900 jeunes d'ici à la fin 2013. L'acquisition d'un diplôme est souvent, pour un jeune, la clé de l'autonomie.
Rôle inter-partenarial majeur des Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) pilotées par les directeurs de CIO : elles orientent les jeunes décrocheurs vers les EPLE, la MLDS ou tout autre dispositif partenarial (Mission locale, Enseignement catholique, Apprentissage, MFREO, etc.).
Réseaux Formation-qualification-emploi : ils constituent la réponse spécifique du MEN à l'intérieur et sous la responsabilité des PSAD.

Textes de référence

Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire, circ. interministérielle du 22 avril 2009.
Loi n°2099-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
Projet académique « CAP 2015 », académie de Nantes.
Mission générale d'insertion. Orientations. Circulaire n°2012-039 du 8 mars 2012, BO n°14 du 5 avril 2012
FOQUALE : bulletin officiel n°14 du 4 avril 2013
Circulaire académique du 20 juin 2013 relative à la mise en oeuvre de la politique d'insertion de l'académie de Nantes pour l'année scolaire 2013-2014.
Guide académique insertion 2013-2014, académie de Nantes, 3 septembre 2013 http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=b2c8b51b3692908de8949aae824f?aloId=1560&page=alo&cid=2237

Ce dossier est un support à l'attention des professionnels qui accueillent les jeunes. Vous y trouverez des informations utiles lors des entretiens préalables ainsi que des documents à remettre aux jeunes.

Les 6 fiches-actions présentant les Pôles d'insertion (pages 8 à 18) constituent une photographie des dispositifs et des personnes ressources de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire en Maine-et-Loire en 2013-2014.

ÉVOLUTIONS 2008-2013

Rentrée 2008 **: Généralisation du repérage et du recensement par l'établissement scolaire des élèves sortants sans solution et des élèves décrocheurs dans l'année.**

Rentrée 2009 **: Ouverture du pôle insertion au lycée David d'Angers.**

Rentrée 2010 **: Ouverture du pôle insertion au lycée Blaise Pascal Segré.**

Rentrée 2011 **: Mise en place des Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Dans chaque bassin d'éducation et de formation, sous la responsabilité des directeurs de CIO, les plates-formes coordonnent l'action de l'Education nationale et de ses partenaires extérieurs (Mission locale, CFA, Enseignement catholique, MFREO, etc.).**
Elles orientent les jeunes décrocheurs vers les organismes pouvant les accueillir. Elles ont notamment la responsabilité d'orienter vers les Pôles insertion (MLDS).

Rentrée 2012 **: Introduction de l'application Suivi de l'orientation (SDO). Un outil pour optimiser le remplissage des places vacantes une fois les commissions d'affectation effectuées.**

Rentrée 2013 **:**

Mise en place des réseaux Formation qualification emploi (FOQUALE). La réponse de l'Éducation nationale au sein des Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Transfert du pôle Allophone du lycée Dunant au lycée Chevrollier.

La Mission générale d'insertion (créée en 1990) devient la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Dès septembre et durant toute l'année scolaire **:**
Entretiens de situation. Sessions d'accueil des jeunes. Ateliers de recherche d'emploi. Recherche de solutions sur places vacantes. Orientation par les PSAD soit vers l'Éducation nationale, soit vers des dispositifs hors Éducation nationale.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques afin de faire évoluer ce guide en fonction de vos besoins. Nous vous remercions pour votre collaboration.

Jacques Vauloup
Inspecteur chargé d'inforrmation et d'orientation
DSDEN Maine-et-Loire

Sylvie Wastiaux
Animatrice départementale MLDS 49
DSDEN Maine-et-Loire

AGENDA DE L'INTÉGRATION DES JEUNES ET DE LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

MAINE-ET-LOIRE 2013-2014

***Février - juin* :**
Information des élèves des classes terminales de Bac pro, Bac technologique, Bac général sur l'après-Bac.

Modules ou ateliers d'aide à la recherche d'emploi à l'intention des élèves des classes terminales de CAP, Bac pro (prioritairement).

Organisation, par chaque établissement, du suivi systématique des sortants de juin au moment de la rentrée (fin août-septembre). **On répondra à ces questions pratiques : qui est chargé, dans l'établissement, de ce suivi (courrier, téléphone, relances) ? Comment s'organiseront précisément les collaborations de rentrée entre EPLE, MLDS, PSAD et CIO ?**

Fin juin - début juillet :
Repérage systématique des élèves de 3ème non affectés ; contact et entretien de situation avec les familles (CIO, MLDS, EPLE) ; recensement des élèves ayant échoué aux examens.

Fin août - début septembre :
Repérage de tous les jeunes sans solution. Entretiens de situation avec chacun-e.

Première réunion du comité technique des Plates-formes de suivi et d'accueil des décrocheurs. En moyenne, les comités techniques des plates-formes se réunissent tous les quinze jours *(les directeurs des CIO d'Angers, de Cholet, de Saumur et de Segré sont responsables des PSAD).*

Mi - septembre :
Organisation de sessions d'accueil des jeunes (co-pilotage CIO-MLDS).

Avant le 21 septembre :
Transfert par l'EPLE au CIO de l'état nominatif des élèves ayant quitté l'établissement au cours ou à la fin de l'année 2012-2013, et de l'état nominatif des élèves restés sans solution en septembre 2013.

Avant le 27 septembre :
Entretiens de situation avec les jeunes *(par les conseillers d'orientation-psychologues du CIO).*

Septembre - octobre :
Mise en place des commissions *Lutte contre le décrochage scolaire* dans les bassins d'éducation et de formation *(pilotage : directeurs de CIO).*

Lundi 1er octobre :
Ouverture des pôles d'insertion ou d'intégration dans les établissements concernés *(accueil possible dès la mi-septembre).*

PÔLES D'INSERTION OU D'INTÉGRATION
MLDS MAINE-ET-LOIRE 2013-2014

Toutes les actions sont réservées aux jeunes de plus de 16 ans
Au 31 décembre 2013

ACTIONS DE REMOTIVATION

	Session d'accueil	Groupes de remotivation		Parcours individualisés
POUR QUI ?	Jeunes sortis du système éducatif sans solution.	Collégiens sans solution et sans projet	Lycéens sans solution Décrocheurs en cours d'année	Jeunes qui rencontrent momentanément des difficultés dans leur itinéraire de formation.
QUELS OBJECTIFS ?	Réaliser un bilan individuel approfondi. Explorer les milieux professionnels. Ateliers collectifs	Élaborer un projet personnel et professionnel réaliste Accéder à une Qualification		Proposer aux jeunes un parcours individualisé de formation. Accéder à une qualification.
QUELLE ORGANISATION ?	Actions organisées en CIO en début d'année par la MLDS et les CIO.	Les jeunes sont accueillis dans un Établissement scolaire pour quelques mois ou une durée maximum d'un an. Entrée et sortie possibles en cours d'année.		Les jeunes restent inscrits dans leur établissement d'origine avec aménagement d'emploi du temps.
ET APRÈS ?	Contrat d'apprentissage Mesure MLDS Poursuite d'études	Retour en formation initiale Formation en alternance Stage qualifiant Emploi		

ACTIONS DE QUALIFICATION

Parcours individualisé ou Module de repréparation à l'examen

	Module de repréparation par alternance	Parcours individualisés de qualification
POUR QUI ?	Jeunes qui ont échoué au CAP ou au Bac Pro. Jeunes ayant échoué deux fois au Bac général ou technologique	Jeunes qui rencontrent des difficultés significatives en classe de terminale
QUELS OBJECTIFS ?	Repréparer l'examen par alternance (ateliers en LP ou stages). Acquérir une expérience professionnelle.	Repréparer l'examen dans le cadre d'une prise en charge individualisée.
QUELLE ORGANISATION ?	*Bac général ou technologique :* Alternance entre présence au lycée et cours du CNED et/ou stage en entreprise. *Bac professionnel :* Alternance LP ⇆ Entreprises : enseignement général ou professionnel en lycée ; stages en entreprise.	Organisation propre à chaque parcours individualisé. Aménagement de l'emploi du temps.
ET APRÈS ?	Poursuite d'études – Formation en alternance Stage qualifiant – Emploi	



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



À remettre aux jeunes

NOTE D'INFORMATION SUR LES PÔLES D'INSERTION

GROUPES DE REMOTIVATION / ALLOPHONES / PARCOURS INDIVIDUALISÉ / REPRÉPARATION D'EXAMEN

Vous avez ***16 ans au moins ou vous les atteindrez avant le 31 décembre 2013.***
Vous êtes pour le moment sans solution, sans qualification et vous êtes sorti/e depuis moins d'un an d'un établissement scolaire.

UN PÔLE D'INSERTION OU D'INTÉGRATION : À QUOI ÇA SERT ?

Maintenir et développer vos acquis scolaires.
Construire un projet professionnel, avec alternance établissement ⇆ entreprises.
Vous aider dans vos démarches de recherche de formation ou d'emploi.
Vous accompagner jusqu'à l'emploi.
Repréparer un examen (CAP/BAC) – **voir fiche REPRÉPARATION D'EXAMEN**
Passer le certificat de formation générale (CFG), le diplôme national du brevet (DNB) ou un baccalauréat général, professionnel ou technologique.

QUELLES ACTIVITÉS VOUS PROPOSE-T-ON ?

Une session d'accueil courte (quelques heures ou quelques jours en septembre) ;
Des stages en entreprises, des modules collectifs de formation : français, mathématiques, connaissance de soi, élaboration de projet professionnel, recherche de stage/d'emploi ;
Des entretiens individuels avec le coordonnateur.

AVEC QUEL ENCADREMENT ?

Un coordonnateur-une coordonnatrice vous accompagne. En fonction de vos besoins propres, il-elle organise les activités intérieures ou extérieures à l'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement.

QUEL EST VOTRE STATUT ?

Vous êtes sous statut scolaire, élève de l'établissement d'accueil.
Vous conservez les bourses et les allocations familiales.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Les conseillers d'orientation-psychologues vous reçoivent en entretien individuel dans un centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans les établissements scolaires. Une fiche bilan est renseignée au cours de l'entretien. L'ouverture des activités se fait progressivement dès la mi-septembre 2013.

COMBIEN DE TEMPS LA FORMATION DURE-T-ELLE ?

De quelques semaines à une année scolaire, en fonction de vos besoins.
Entrées et sorties possibles toute l'année, selon les situations particulières.

QUELS SONT LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ?

Lycée Chevrollier Angers. Lycée David d'Angers. Lycée Blaise Pascal Segré.
Lycée Renaudeau Cholet. Lycée Carnot-Bertin Saumur.







Pôle insertion
Lycée David d'Angers

Lycée David d'Angers
1, rue Paul Langevin – BP 63504
49053 Angers Cedex 01
02 44 68 01 51

Chef d'établissement :
Jean - Marie BOUCHER

Coordonnateurs :

Sylvie WASTIAUX *(0,50 ETP)*
sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr
Jean-Yves METEIER
jean-yves.meteier@ac-nantes.fr
Benjamin BROWN *(0,50 ETP)*
benjamin.brown@ac-nantes.fr

Public accueilli

Lycéens de plus de 16 ans au 31 décembre 2013, sans solution ou en situation de décrochage et sortant du système scolaire sans qualification et sans diplôme. Ces jeunes sont prioritairement issus du bassin d'Angers.
L'orientation d'un jeune vers le pôle d'insertion est de la responsabilité de la Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Différents dispositifs sont proposés :

- Remotivation dans la recherche d'un nouveau projet professionnel et dans le cadre d'un projet professionnel défini ;
- Requalification pour repasser le Baccalauréat.

Objectifs et descriptif du pôle

Actions de remotivation

- Accueil et accompagnement des jeunes vers un projet professionnel personnalisé en favorisant l'alternance :
- Stages en entreprises et ouverture sur le monde professionnel ;
- Remédiation scolaire dans les disciplines fondamentales et développement personnel (arts plastiques, multimédia…) ;
- Recherche de solutions d'intégration des jeunes en privilégiant l'accès à une qualification (contrat d'apprentissage ou retour en formation initiale).

Actions de requalification

Accueil et accompagnement des jeunes qui préparent un diplôme :

- Inscription aux cours du CNED, aux examens, aux filières post-Bac ; accompagnement méthodologique et soutien scolaire dans les disciplines d'enseignement général ;
- Préparation des jeunes à un examen ;
- Recherche de solutions d'intégration des jeunes pour la rentrée suivante : études post-bac, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (BTS), emploi.

Organisation

Actions de remotivation :
L'action s'appuie sur un calendrier d'alternance établi pour chaque groupe :
- Stage en entreprise par périodes de 3 à 4 semaines à temps plein ;

➧ Présence des jeunes dans le dispositif tous les matins de 9 h à 12 h par périodes de 3 à 4 semaines (les après-midi sont consacrés aux entretiens de régulation, aux recherches de lieux de stage et à l'information professionnelle).

La réflexion sur le projet et la recherche d'une solution d'intégration sont menées tout au long de l'action.

Actions de requalification
Modules scolaires dans les disciplines d'enseignement général.
Les jeunes repréparent les matières à présenter à l'examen.
Ils ont la possibilité d'effectuer 1 ou plusieurs stages en entreprise, à leur demande.
Le centre de ressources est un lieu ouvert où les jeunes peuvent venir travailler en autonomie avec l'appui d'un adulte.

Partenaires

Pour mener à bien sa mission, le Pôle d'insertion du lycée David d'Angers développe et entretient des relations suivies avec de nombreux partenaires :

➧ Familles des jeunes inscrits ;
➧ Etablissement d'accueil des actions MLDS ;
➧ Etablissement d'origine du jeune ;
➧ Conseillers d'orientation psychologues du CIO ;
➧ Etablissements du Bassin d'Angers ;
➧ Coordonnateurs des autres pôles d'insertion du département
➧ Centre national d'enseignement à distance (CNED)
➧ Mission locale angevine
➧ Entreprises d'accueil des jeunes
➧ Assistant social de l'établissement
➧ Services éducatifs
➧ Centres de formation d'apprentis
➧ Organismes de formation continue (AFPA, GRETA, etc.)

Pour en savoir plus

En 2012/2013, le Pôle d'insertion du lycée David d'Angers a accueilli 61 jeunes.

Quelques chiffres :
67 % sont décrocheurs. 33% sont sans solution à la rentrée.
Moyenne d'âge : 18.3 ans
Action de remotivation : 50 jeunes soit 82% des l'effectifs du pôle
Repréparation d'examen : 11 jeunes soit 18% des effectifs du pôle

Le taux de réussite au bac a été de 84.6 % en 2013.

Un bilan d'exécution plus complet, établi en septembre 2013, est à votre disposition auprès des coordonnateurs du Pôle d'insertion. ■



Pôle insertion
Lycée Chevrollier Angers

Lycée Chevrollier
2, rue Adrien Recouvreur –
BP 73505
49035 ANGERS Cedex
02 41 80 96 16 / 02 41 80 96 64
02 41 80 96 11 (Accueil Lycée)

Chef d'établissement :
Bérick IGIGABEL

Coordonnateurs :

Maryse BARBOT
maryse.barbot@ac-nantes.fr
Hélène MERLET *(0,50 ETP)*
helene.merlet@ac-nantes.fr
Christophe DOUCET *(0,50 ETP)*
christophe.clav.doucet@ac-nantes.fr
Ionela GODEFROY
Ionela.godefroy@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion accueille des jeunes de plus de 16 ans au 31 décembre 2013 :

➧ sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution, après la 3ème ou en décrochage en cours d'année scolaire (2nde pro, 1ère pro, CAP1 ou CAP2) ;
➧ en re-préparation d'examen : CAP / Bac Pro ;

L'orientation d'un jeune vers le pôle d'insertion est de la responsabilité de la Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Objectifs

Prévenir et accompagner les sorties du système scolaire sans qualification et les décrochages en cours de formation.
Permettre aux jeunes de repréparer un examen de niveau CFG.
Permettre aux jeunes de repréparer les matières non validées à l'examen et de travailler leur projet professionnel.

Actions proposées

Actions de *remotivation* :
Construction d'un projet professionnel et acquisition de pré-requis pour entrer en formation qualifiante de niveau V, avec alternance stages ⇆ cours.

Actions de *qualification* :
Aide à la repréparation de diplômes de niveau V ou IV : CAP, Bac Pro.

Organisation

Le dispositif permet des accueils tout au long de l'année. Selon les actions, les prises en charge peuvent être différentes : temps complet ou partiel, en collectif ou en individuel *(le mixage de temps individuels et collectifs est constamment recherché).*

Actions de remotivation

Mesure collective s'appuyant sur l'alternance cours au lycée ⇆ stages en milieu professionnel ⇆ accompagnement personnalisé. Ce dernier repose sur un renforcement des connaissances, la préparation au CFG, et un travail sur le projet professionnel et d'orientation, des périodes de **stages obligatoires** en entreprise.

Construction avec les jeunes de parcours individualisés, et accompagnement.

Objectif : prévenir le décrochage en partenariat avec l'établissement d'origine ; amener les jeunes à la qualification de niveau V à IV.

Suivi dans le cadre d'entretiens individualisés.

Action de qualification
Repréparation à l'examen par alternance.

Spécificité du pôle d'insertion
Accueil préférentiel de collégiens et de décrocheurs de première année CAP ou de Bac professionnel. ■





Pôle insertion allophones
Lycée Chevrollier Angers

Lycée Chevrollier
2, rue Adrien Recouvreur –
BP 73505
49035 ANGERS Cedex
02 41 80 96 16 / 02 41 80 96 64
02 41 80 96 11 (Accueil Lycée)

Chef d'établissement :
Bérick IGIGABEL

Coordonnatrice :
Ionela GODEFROY
ionela.godefroy@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion Allophones accueille des jeunes nouveaux arrivants, âgés de plus de 16 ans au 31 décembre 2013, souhaitant améliorer leur maîtrise de la langue française dans le cadre d'un projet global d'intégration.

Les entrées et sorties des jeunes au sein du dispositif peuvent s'effectuer toute l'année. Ils sont accueillis à temps plein. *L'orientation d'un jeune vers le pôle d'insertion est de la responsabilité de la Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).*

Ces jeunes sont principalement inscrits au sein des établissements du bassin d'Angers, sans solution de scolarisation adaptée en raison de la non maîtrise de la langue française, avec des besoins spécifiques pour des parcours individualisés.

Objectifs

À court terme :

➧ Permettre l'accès à la scolarisation et à la qualification aux jeunes allophones fréquentant la structure à temps plein.
➧ Prévenir le décrochage scolaire pour les élèves scolarisés en lycée ayant des acquis fragiles en français langue seconde.

À long terme :
➧ Permettre l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.

Organisation

À l'entrée dans le dispositif, les jeunes effectuent des tests de positionnement en français et mathématiques qui permettent par la suite d'élaborer un projet de formation adapté.

Les activités d'apprentissage sont essentiellement consacrées à la maîtrise de la langue française.

Les jeunes suivent un parcours personnalisé de formation répondant à leurs besoins et aux objectifs poursuivis :

➧ dans un premier temps, acquisition du français de communication et des codes socioculturels français (Français langue étrangère) ;

➧ dans un second temps, acquisition du français de scolarisation avec une priorité donnée aux normes de l'écrit (Français Langue de Scolarisation / Français Langue Seconde) ;

➧ élaboration du projet professionnel ;

➧ préparation à l'examen du diplôme d'études en langue française (DELF scolaire) ;

➧ préparation à l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR 1 et 2) ;

➧ préparation au certificat de formation générale (CFG) et au diplôme national du brevet (DNB), pour une partie des jeunes.

En complément des modules d'enseignement général et de modules spécifiques, des stages en entreprise sont mis en place pour découvrir les réalités du monde professionnel.

Spécificité

Le pôle insertion allophones du lycée Chevrollier est centre de ressources français langue seconde (FLS) à Angers : mise à disposition d'outils pédagogiques appropriés et conseils aux équipes éducatives des lycées professionnels. ■





Pôle insertion
Lycée Blaise Pascal Segré

Lycée Blaise Pascal
2, rue du Lycée – BP 50228
49502 Segré Cedex
02 41 92 18 11

Chef d'établissement :
Claude MAMOU

Coordonnatrice insertion :
Hélène MERLET *(0,50 ETP)*
helene.merlet@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion accueille des jeunes de plus de 16 ans au 31 décembre 2013 :

- sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution, en décrochage en cours d'année scolaire ;
- issus prioritairement du bassin segréen.

L'orientation d'un jeune vers le pôle d'insertion est de la responsabilité de la Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Objectifs

Accompagner les jeunes dans un projet personnel et professionnel viable et durable.
Maintenir les acquis scolaires des jeunes afin de les préparer à l'entrée dans une formation qualifiante.
Permettre aux jeunes de préparer ou repréparer un examen (CFG, DNB).
Assurer un suivi régulier par le biais d'entretiens individuels et collectifs afin d'accompagner, mobiliser et motiver le jeune dans la réalisation de son projet.

Organisation

Le dispositif permet des accueils tout au long de l'année et des prises en charges variées : temps complet, temps partiel, en collectif ou en individuel. Le mixage de temps individuels et collectifs est constamment recherché.

Actions de remotivation :

Session d'accueil des jeunes (sur 8 jours).
Stages en entreprise à temps plein avec évaluation et visite, par périodes de 2 semaines.
Présence au sein du lycée en alternance des stages du lundi matin au vendredi midi (mercredi libre) pour le maintien des acquis scolaires. Le mercredi et le vendredi après-midi sont consacrés aux recherches de stage et à l'information professionnelle.

Actions de requalification :

Inscription des jeunes aux examens.
Préparation des épreuves dans le cadre d'un module de repréparation à l'examen (MOREA).

Spécificité du pôle d'insertion du lycée Blaise Pascal

Le pôle de Segré est ouvert depuis la rentrée 2010 – 2011. ■



Pôle insertion
Lycée Renaudeau Cholet

Lycée Renaudeau
Rue de la Tuilerie – BP 2124
49321 Cholet Cedex
02 41 49 21 60 / 02 41 49 21 74

Chef d'établissement :
Jacques CORBIN

Coordonnateurs insertion :
Catherine COUSSEAU
catherine.cousseau@ac-nantes.fr

Christophe DOUCET *(0,25 ETP)*
christophe-clau.doucet@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion choletais accueille des jeunes âgés de plus de 16 ans au 31 décembre 2013 :

- Sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution, sans qualification, ou en décrochage en cours d'année scolaire ;
- Allophones et/ou primo – arrivants.

L'orientation d'un jeune vers le pôle d'insertion est de la responsabilité de la Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Objectifs

Remédier et prévenir les sorties du système scolaire sans qualification et les décrochages en cours de formation.
Favoriser la maîtrise de la langue française pour permettre la poursuite d'études et aider à l'intégration socioprofessionnelle.
Accompagner les sortants du système scolaire qui le souhaitent, dans leurs premières démarches de recherche d'emploi jusqu'à six mois après leur sortie.

Actions proposées

Actions de *remotivation* : construction d'un projet professionnel réaliste et l'acquisition de prérequis pour entrer en formation qualifiante ;

Actions de *qualification* : aide à la repréparation de diplômes de niveau V ou IV ;

Actions pour les jeunes allophones : acquisition de la maîtrise de la langue française et la définition de projet.

Organisation

Le dispositif permet des accueils tout au long de l'année.
Selon les actions, les prises en charge peuvent être différentes : à temps complet ou à temps partiel, en collectif ou en individuel. Le mixage de temps individuels et collectifs est constamment recherché.

La remotivation :

Mesure collective s'appuyant sur l'alternance cours ⇆ monde professionnel et un accompagnement personnalisé. Cette mesure propose un renforcement des connaissances, la repréparation au CFG ou DNB, un travail sur le projet professionnel et la préparation à l'entrée en formation qualifiante, ainsi que des périodes de stages en entreprises.

En partenariat avec l'établissement d'origine, mise en place et accompagnement de jeunes dans le cadre de parcours individualisés, pour prévenir le décrochage.

Entretiens individualisés pour des jeunes en attente de la mise en place d'une action adaptée.

L'accueil des jeunes allophones :

Positionnement des jeunes prioritairement dans un module de Français langue seconde (FLS) ;
Mise en place de stages en entreprises ;
Inscription au Diplôme d'études en langue française (DELF), en fonction du niveau atteint.

La qualification :

Repréparation à l'examen par alternance dans le cadre de parcours en partenariat avec un lycée.

Partenariat

CIO, établissements scolaires du bassin.
Éducateurs, assistants sociaux.
Association pour la formation et le développement de l'initiative locale (AFODIL).
Lien avec les entreprises lors des stages
Association pour le rapprochement école ⇆ entreprises du Choletais (APREEC),
Centres de formation d'apprentis.
Mission locale. ■



Pôle insertion
Lycée Carnot-Bertin Saumur

Lycée Carnot - Bertin
25, rue Marceau – BP 2124
49401 Saumur Cedex
02 41 53 50 46 / 02 41 53 50 28

Chef d'établissement :
Pascale ROCHE

Coordonnateurs insertion :

Eric BIDET
eric.bidet@ac-nantes.fr
Christophe DOUCET *(0,25 ETP)*
christophe-clau.doucet@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion accueille des jeunes de plus de 16 ans au 31 décembre 2013 : sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution et/ou en décrochage.

L'orientation d'un jeune vers le pôle d'insertion est de la responsabilité de la Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Objectifs

Prévenir les sorties du système scolaire sans qualification et les décrochages en cours de formation.
Accompagner le jeune dans un projet personnel et professionnel viable et durable.
Renforcer les acquis scolaires des jeunes afin de les préparer à l'entrée dans une formation qualifiante.
Permettre aux jeunes de préparer ou repréparer un examen (CFG, DNB).

Actions et organisation

Accueil tout au long de l'année.
Prise en charge modulable et adaptée aux besoins individuels.

La session d'accueil des jeunes :
Évaluation des acquis, travail sur la connaissance de soi, les techniques de recherche d'emploi (TRE) et l'aide à la recherche d'emploi (ARE).
Diagnostic et élaboration d'un plan d'action.

Actions de remotivation :
Mesure collective s'appuyant sur l'alternance cours ⇆ monde professionnel et un accompagnement personnalisé.
Renforcement des acquis scolaires et préparation au CFG et/ou DNB.
Aide à la construction du projet professionnel et à la préparation à l'entrée en formation qualifiante.

En partenariat avec l'établissement d'origine, mise en place et accompagnement des jeunes dans le cadre de parcours individualisés, afin de prévenir le décrochage.
Entretiens individualisés avec des jeunes en attente de la mise en place d'une action adaptée.

Action de qualification :
Préparation des jeunes à un examen dans le cadre d'un module de repréparation à l'examen par alternance (MOREA).

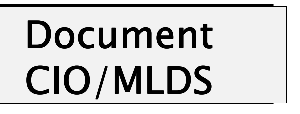
Spécificité du Pôle d'insertion saumurois

Accueil de tous les jeunes du bassin sans solution, décrocheurs et en recherche d'emploi.

Principaux partenaires

Établissements scolaires du bassin
Centre d'information et d'orientation du saumurois (CIO)
Centres de formation de Maine-et-Loire (GRETA, CFA)
Entreprises locales
Mission locale
Pôle Emploi
Maison de l'Emploi. ■





SESSION D'ACCUEIL DES JEUNES

La session d'accueil des jeunes est un temps de formation et d'adaptation court. Elle répond à un besoin immédiat d'accompagnement vers l'insertion, notamment pour la recherche d'un contrat d'apprentissage, une recherche de stage, une rescolarisation. Elle est particulièrement adaptée aux jeunes vus en entretien dès juin-juillet et fin août.

PUBLIC

Des sessions d'accueil des jeunes sont organisées, en fonction des besoins, dans les CIO, à la mi-septembre.

Au cours des entretiens de situation, on repère les jeunes sans solution ferme à la rentrée scolaire 2013-2014, en demande d'accompagnement de projet et/ou en recherche d'emploi, de contrat en alternance ou de formation.

OBJECTIFS

Permettre aux jeunes d'affiner leur demande immédiate afin d'envisager sans attendre soit l'inscription dans une mesure de la MLDS pour un accompagnement à plus long terme, soit une autre orientation de rentrée.

ORGANISATION

À l'initiative du bassin d'éducation et de formation, et en tant que de besoin, des sessions d'accueil des jeunes sont organisées dans chaque CIO du département en collaboration étroite avec la MLDS (ateliers collectifs et entretiens individuels).

Les ateliers peuvent porter sur le projet personnel, la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, la préparation à l'entretien, le suivi des démarches.

MONTAGE ET ANIMATION

Les ateliers sont préparés conjointement et co-animés par les conseillers d'orientation-psychologues et les personnels de la MLDS.

Les conseillers d'orientation-psychologues indiquent, sur la fiche entretien, les besoins précis des jeunes qui seront traités lors de la session d'accueil des jeunes à la mi-septembre.








À remettre aux jeunes

NOTE D'INFORMATION SUR LA REPRÉPARATION D'EXAMEN

CAP/BAC PRO - BACCALAURÉAT général – BACCALAURÉAT technologique

NIVEAU V – CAP	NIVEAU IV – Baccalauréat
Qui peut suivre cette formation ?	
Vous avez passé votre examen en juin 2013, vous ne l'avez pas obtenu. Vous n'avez pas été accepté en redoublement, faute de place.	Vous avez échoué **deux fois** au baccalauréat. **Cette préparation nécessite des capacités d'autonomie et une volonté personnelle affirmée.**
Quel est votre statut ?	
Vous êtes sous statut scolaire, élève du lycée qui vous accueille. Vous bénéficiez des droits suivants : bourses, allocations familiales, congés scolaires.	Vous êtes élève du lycée d'accueil et inscrit-e au Centre national d'enseignement à distance (CNED). Dans tous les cas, vous devez respecter le règlement intérieur du lycée d'accueil. Selon les possibilités, une convention peut être négociée avec votre lycée d'origine afin de suivre une ou plusieurs matières de choix. Un parcours individualisé peut être négocié avec votre lycée d'origine afin de suivre une ou plusieurs matières dans votre ancien établissement.
Comment la formation est-elle organisée ?	
L'emploi du temps comporte de l'alternance entre un stage en entreprise obligatoire (2 jours ½ par semaine) non rémunéré, et des cours d'enseignement général et professionnel dans le lycée support de la mesure. Le bénéfice des notes est possible.	Vous pouvez conserver les notes obtenues au Bac si elles sont supérieures ou égales à 10. Alternance entre les cours par correspondance du CNED et des heures de soutien assurées au lycée en fonction des matières à passer. Les devoirs et les corrections du CNED permettent de s'évaluer. Les notes attribuées par le CNED sont reportées sur les dossiers de candidature dans l'enseignement supérieur. Activités collectives et individualisées.
Quand la formation commence-t-elle ?	
L'accueil commence le mardi 10 septembre 2013	
Comment vous inscrire ?	
Vous devez avoir un entretien avec un-e conseiller-ère d'orientation psychologue dans le centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de votre domicile. Tous les candidats sont contactés par téléphone, ou par courrier, pour validation de leur candidature. Ils reçoivent par la suite une convocation à **la réunion d'information collective début octobre 2013.**	

Point important ! Occuper un travail salarié plusieurs jours par semaine est difficilement compatible avec le suivi régulier d'un MOREA. Pour sauvegarder vos chances de réussite à l'examen, nous tenons à vous informer que, par expérience, seules quelques heures de travail dans la semaine peuvent être envisagées : gardes d'enfants, animations le mercredi par exemple.





Document CIO-MLDS

REPRÉPARATION D'EXAMEN (MOREA)
CAP/BAC PROFESSIONNEL

PUBLIC CONCERNÉ ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Cette formation s'adresse en priorité à des jeunes qui obtiennent le bénéfice de notes dans certaines matières (notes supérieures ou égales à 10). Ceux qui ont peu ou pas d'épreuves validées ne peuvent, dans de bonnes conditions, repréparer l'examen selon cette formule ; un redoublement est donc préférable dans ce cas.

Le jeune candidat à cette repréparation d'examen doit être encouragé à rechercher un lieu de stage au plus tôt. Selon l'examen, les séquences en entreprise peuvent représenter 50% du temps, soit une durée minimum de deux jours par semaine.

Lors de l'entretien préalable, le jeune devra fournir son **relevé de notes à l'examen**.

ORGANISATION

Les cours d'enseignement professionnel ne sont pas toujours dispensés au sein même du LP support (Chevrollier, Renaudeau, Carnot-Bertin ou Blaise Pascal). Il est parfois nécessaire de négocier des séquences d'enseignement professionnel avec l'établissement d'origine.

Le jeune de MOREA est élève de l'établissement support. Il a les mêmes droits et devoirs que les autres élèves. La présence aux cours est obligatoire. Une évaluation scolaire et professionnelle (bilans de stage en entreprise) permettra de remplir le dossier du jeune, essentiel pour l'obtention du diplôme et pour une poursuite d'études.

Ouverture des MOREA : lundi 1er octobre 2013.





Document CIO-MLDS

REPRÉPARATION D'EXAMEN (MOREA)
Baccalauréat général ou technologique

PUBLIC CONCERNÉ ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation s'adresse en priorité à des jeunes triplants qui gardent le bénéfice de notes dans certaines matières (notes supérieures ou égales à 10).
Des doublants qui ont peu ou pas d'épreuves validées ne peuvent, dans de bonnes conditions, repréparer l'examen selon cette formule ; un redoublement est donc préférable dans ce cas.

Le jeune candidat à un MOREA IV est inscrit au CNED en classe réglementée MOREA. Les frais de scolarité sont à sa charge.

Le jeune est inscrit à l'examen en candidat libre sous statut MOREA.

Lors de l'entretien préalable, le jeune devra fournir son **relevé de notes à l'examen et ses bulletins scolaires de la classe de terminale**.

ORGANISATION

Les soutiens scolaires sont proposées uniquement dans les enseignements généraux : mathématiques, anglais, allemand, espagnol, français de 1ère, littérature, histoire et géographie, physique, philosophie.

Le jeune en module de repréparation est élève de l'établissement support. Il a les mêmes droits et devoirs que les autres élèves. La présence aux cours est obligatoire. L'évaluation scolaire est assurée par le CNED, le jeune reçoit donc chaque trimestre un bulletin scolaire et un avis pour l'examen qui sera mis dans le dossier du jeune, essentiel pour l'obtention du diplôme et pour une poursuite d'études.

Ouverture : Mardi 10 septembre 2013.

Suivi de l'orientation (SDO)
Recensement des élèves sortants
du système éducatif

Académie de Nantes

Le mode d'emploi du travail de recensement, par l'établissement scolaire, des jeunes restés sans solution à la rentrée est présenté dans le *Guide académique insertion 2013-2014.*

Cliquer sur « Fiche Outil de suivi des élèves SDO » :

http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=b2c8b51b3692908de8949aae824f?aloId=1560&page=alo&cid=2237



Plates-formes de suivi et d'accueil aux décrocheurs (PSAD)

Articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation. Circulaire du 9 février 2011 BO n°6 du 10 févrie r 2011. Instruction interministérielle du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes

Depuis le printemps 2011, la *plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs* est un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes qui s'appuie sur un échange de données nominatives, le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI).

Ses missions : repérer, orienter, accompagner

Mettre en commun les informations dont ils disposent pour assurer et améliorer le repérage des jeunes sortis sans diplôme ;

Orienter le jeune décrocheur vers une solution décente au ministère de l'Éducation nationale ou dans une structure partenaire.

Accompagner de manière personnalisée le retour des jeunes concernés dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi.

Le réseau. La *plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs* rassemble :

Éducation nationale (réseau Foquale)
Enseignement agricole
Centres de formation d'apprentis
Missions locales
Service public de l'emploi
Réseau information jeunesse
Collectivités territoriales compétentes
Direction du Service national (Journée Défense et citoyenneté)

Le public : les jeunes de plus de 16 ans sans qualification de niveau V ou IV

Jeunes de 16 ans et plus scolarisés l'année scolaire précédente *(même seulement une partie de l'année)* n'ayant pas obtenu le diplôme correspondant au cursus scolaire dans lequel ils étaient inscrits et non scolarisés ou non inscrits en apprentissage pour l'année scolaire en cours à la date du traitement SIEI.

Carte départementale des plates-formes

Bassin Angers : Isabelle Leclercq, directrice du CIO isabelle.leclercq@ac-nantes.fr
Bassin Cholet : Marie-Noëlle Faës, directrice du CIO marie-noelle.faes@ac-nantes.fr
Bassin Saumur : Régis Bitaudeau , directrice du CIO regis.bitaudeau@ac-nantes.fr
Bassin Segré : Gilles Brichet, directeur du CIO gilles.brichet@ac-nantes.fr

Les plates-formes de suivi et d'accueil des décrocheurs en Maine-et-Loire ont été installées par le Préfet de Maine-et-Loire le 20 avril 2011 en préfecture. Depuis septembre 2013, les réseaux Formation qualification emploi (FOQUALE) constituent la réponse spécifique de l'Education nationale à l'intérieur des PSAD.

SYSTÈME INTERMINISTÉRIEL
D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS (SIEI)

Interconnexion des systèmes d'information
Éducation Nationale, Agriculture, CFA, Missions locales

Objectif : améliorer le repérage et l'accompagnement des jeunes

2 croisements annuels d'informations : **Décembre 2013 – Mars 2014** **à confirmer par le Ministère** **de l'Éducation nationale (MEN)**

<u>Procédure de rentrée scolaire</u>

à confirmer par le Ministère
de l'Éducation nationale (MEN)

1er septembre. Mise à jour de la *Base élèves*
de rentrée par les établissements

➤

Contact des élèves sans solution
par les établissements

➤

Au 21 septembre : envoi aux CIO d'une liste de jeunes sans solution
après contact initial des jeunes par les établissements

➤

Entretien avec les jeunes restés sans solution au CIO
par les conseillers d'orientation-psychologues

➤

Recherche de solutions adaptées à chacun (au MEN ou ailleurs)
Rescolarisation, apprentissage, contrat de travail,
admission dans un pôle insertion MLDS, autres solutions
via le Service public de l'orientation

➤

Début décembre 2013 :
Croisement des bases des réseaux d'insertion (SIEI)



Réseaux Formation Qualification Emploi

Bulletin officiel n°14 du 4 avril 2013

Définition

Depuis la rentrée 2013, le réseau Formation qualification emploi (FOQUALE) constitue la réponse spécifique de l'Éducation nationale à l'intérieur des Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs pilotées par les CIO.
Coordonné par un animateur local, il est représenté au sein de la PSAD. Il peut mobiliser :

- Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ;
- Places vacantes en lycée ;
- Service civique ;
- Chantiers école ;
- Micro-lycée, les lycées de la deuxième chance ;
- Lycées du soir.

Missions

Développer la prévention au sein de l'Éducation nationale.
En renforcer la lisibilité.
Recenser toutes les solutions existantes.
Favoriser la mutualisation d'expériences réussies

Membres du comité de réseau, bassin d'Angers

- Animateur : Emmanuel Gautier (Proviseur adjoint, lycée David D'Angers)
- DCIO : Isabelle Leclercq (Directrice CIO d'Angers, responsable PSAD Angers)
- Lycées : Didier Leroy-Lusson (Proviseur, lycée Joachim du Bellay)
- Lycées professionnels : Nicole Agrapart (Proviseur adjoint, lycée Chevrollier)
- Collèges urbains : Jean Lenoir (Principal adjoint, collège David d'Angers)
- Collèges ruraux : Odile Capitaine (Principale de collège)
- Animatrice départementale MLDS : Sylvie Wastiaux (Pôle lycée David d'Angers)

***Point important* : les responsables des Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont les seuls interlocuteurs directs de la DSDEN (DIS-Vie scolaire) pour toute question relative à l'affectation des élèves.**



Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Orientations *[Extraits]*

Circulaire ministérielle du 29 mars 2013

L'insertion professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale majeure. Il incombe au système éducatif d'améliorer la préparation de tous les jeunes, quel que soit le cursus scolaire suivi, à leur entrée dans le monde professionnel, en leur permettant d'accéder à la qualification et en assurant un accompagnement personnalisé afin de lutter contre les sorties prématurées. Relever le défi de la qualification pour tous suppose de pouvoir mettre en place un parcours personnalisé pour chaque jeune et singulièrement pour ceux qui se trouvent en rupture ou en danger de rupture. Or les jeunes qui sortent prématurément de formation ne constituent pas un public homogène. Les difficultés qu'ils rencontrent et la diversité des situations qui les caractérise commandent que les solutions apportées soient adaptées à chaque type de situation.
[…] Portée au sein des établissements scolaires par des réformes structurelles (réforme du lycée général et technologique, réforme de la voie professionnelle, réforme de l'orientation, etc.) qui en appellent à la mobilisation de tous, cette politique bénéficie d'un contexte institutionnel désormais fortement interministériel (loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie).
Ces évolutions, transcrites dans la circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 relative à la lutte contre le décrochage scolaire, dessinent les contours d'un cadre d'action renouvelé pour la lutte contre le décrochage scolaire.
Au sein de l'éducation nationale, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est spécifiquement chargée de prévenir les ruptures scolaires et d'aider les jeunes quittant prématurément l'école à intégrer une formation. Chaque année plus de 60 000 d'entre eux bénéficient de ses services.
L'enjeu est d'adapter l'organisation de la prise en charge du risque de décrochage scolaire au nouveau contexte. Sans remettre en question les fondements de la MLDS, la présente circulaire a pour objet de préciser les principes qui, aujourd'hui, doivent sous-tendre son organisation et son fonctionnement.

1 - Une gouvernance en cohérence avec la politique académique d'information et d'orientation

[…] L'action conjointe de la MLDS et du réseau des CIO doit en particulier s'attacher à analyser les parcours de formation et les risques de sorties prématurées afin de favoriser une prise en charge rapide des jeunes en difficulté. Il s'agit, d'une part, d'appuyer les établissements scolaires dans l'énoncé et la mise en œuvre de leur politique de prévention et de lutte contre le décrochage, d'autre part, d'adapter les réponses en lien avec les acteurs de la formation et de l'insertion, mobilisés dans la lutte contre le décrochage scolaire.

2 - Une expertise au service de la prévention du décrochage

Le gage d'une insertion sociale et professionnelle satisfaisante demeure sans conteste la réussite d'un parcours scolaire et l'obtention d'une qualification.
Afin d'empêcher que des élèves n'accumulent des retards, des déficits d'apprentissage et ne se retrouvent déscolarisés et sans solution d'intégration professionnelle, il convient de renforcer la prévention au sein des établissements.
La vigilance de tous les acteurs à l'encontre des risques de sorties prématurées doit garantir l'égalité des chances et permettre à chaque élève de s'inscrire dans un parcours scolaire ambitieux.
L'expertise en matière d'ingénierie de formation des personnels de la MLDS et leur analyse des parcours des élèves, avec le concours des CIO, doivent ici être mises au service des établissements scolaires en conseillant les équipes éducatives qui en expriment le besoin.

Les informations dont disposent désormais les personnels de la MLDS permettent d'analyser à l'échelle du département et des bassins le processus de décrochage et de rétro-agir sur le soutien aux établissements dans la conduite de leurs actions de prévention.

La qualité d'expert qui est reconnue aux personnels de la MLDS s'exprime notamment dans l'analyse du phénomène, la recherche de solutions adaptées au niveau de l'établissement mais aussi dans leur participation effective, selon les modalités les plus pertinentes, aux dispositifs de veille et de suivi mis en œuvre au sein des établissements.

3 - Participation aux plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

La loi fait désormais obligation à chaque établissement du second degré de procéder au repérage des jeunes sortis sans avoir acquis un niveau de diplôme minimal. Il est capital de sensibiliser les chefs d'établissement et les équipes éducatives à la nécessité de fiabiliser la qualité des informations portées dans la base élèves, permettant ainsi au système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) d'identifier rapidement les jeunes qui ont quitté le système éducatif. Il s'agit de prendre en charge sans délai ces jeunes au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs définies par la circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 relative à la lutte contre le décrochage scolaire.

La plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs est un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, adapté au contexte du territoire sur lequel elle est implantée. Les personnels de la mission de lutte contre le décrochage scolaire peuvent être les représentants de l'éducation nationale sur les plates-formes conformément aux décisions du recteur d'académie. […]

Dans le cadre du partenariat local établi pour chaque plate-forme, les acteurs de la MLDS en lien étroit avec les CIO contribuent à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Ils participent à la lisibilité de l'offre de formation et des services auxquels les jeunes peuvent accéder. Ils sont en mesure d'assurer un lien effectif avec les différents acteurs réunis au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs et de proposer des solutions « nouvelle chance » dans le cadre de l'éducation nationale.

4 - Mise en œuvre d'une offre structurée de « nouvelle chance »

Outre la participation aux plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs et dans la continuité de celles-ci, il convient de mieux identifier, d'organiser et de rendre opérationnelle la réponse de l'éducation nationale au décrochage scolaire. Pour cela, de nombreux dispositifs existent d'ores et déjà dans les académies : micro-lycées, dispositifs de la MLDS, etc. Or la prise en charge effective des décrocheurs rend nécessaire la coordination et la structuration de ces solutions. Il convient donc d'organiser des réseaux « nouvelle chance » sur le plan académique.

Ces réseaux, rattachés à un établissement public local d'enseignement (EPLE) support, permettent d'organiser l'arsenal des dispositifs existants. Ils permettent une identification territoriale des solutions proposées et apportent une réponse appropriée pour des élèves décrochés en mesure de reprendre un cursus scolaire après une interruption. Ils peuvent regrouper l'ensemble des dispositifs particuliers destinés à accueillir les décrocheurs, mais également permettre l'accueil de ces jeunes sur les places vacantes des lycées généraux, technologiques et professionnels.

Les coordonnateurs de la MLDS mettent leurs compétences en ingénierie pédagogique et de formation au service de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des actions proposées dans le cadre de cette offre de « nouvelle chance ».

Ainsi, les réseaux « nouvelle chance » constituent l'offre éducative et de formation structurée pouvant être proposée à chacun des jeunes décrocheurs identifiés par les plates-formes.

Les personnels de la MLDS sont au cœur de cette organisation. ■

ANNUAIRE DES ACTEURS DE L'INSERTION DES JEUNES EN MAINE-ET-LOIRE 2013-2014

PÔLES INSERTION (MLDS)

ANGERS AGGLOMÉRATION

Lycée Chevrollier
☎ : 02 41 80 96 16
☎ : 02 41 80 96 64
☎ : 06 79 23 54 11

Maryse BARBOT
maryse.barbot@ac-nantes.fr
Christophe DOUCET
christophe-clau.doucet@ac-nantes.fr
Hélène MERLET
helene.merlet@ac-nantes.fr
Ionela GODEFROY
ionela.godefroy@ac-nantes.fr

Lycée David d'Angers
☎ : 02 44 68 01 51
☎ : 06 79 23 54 11

Sylvie WASTIAUX
sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr
Jean-Yves METEIER
jean-yves.meteier@ac-nantes.fr
Benjamin BROWN
benjamin.brown@ac-nantes.fr

CHOLET

Lycée Renaudeau
☎ : 02 41 49 21 74
☎ : 06 20 98 08 12

Catherine COUSSEAU
catherine.cousseau@ac-nantes.fr
Christophe DOUCET
christophe-clau.doucet@ac-nantes.fr

SAUMUR

Lycée Bertin-Carnot
☎ : 06 32 63 58 81
☎ : 02 41 53 50 46

Eric BIDET
eric.bidet @ac-nantes.fr
Christophe DOUCET
christophe-clau.doucet@ac-nantes.fr

SEGRÉ

Lycée Blaise Pascal
☎ : 02 41 92 18 11

Hélène MERLET
helene.merlet@ac-nantes.fr

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

CIO ANGERS : **Isabelle LECLERCQ**
14, Rue Anne Frank 49043 ANGERS Cedex 1
☎ : 02 41 66 84 42mailto:cio.0490786n@ac-nantes.fr
cio.angers@ac-nantes.fr

CIO CHOLET : Marie-Noëlle FAES
Tour Emeraude
4, Rue du Val de Loire 49300 CHOLET
☎ : 02 41 46 02 66 cio.cholet@ac-nantes.fr

CIO SAUMUR : **Régis BITAUDEAU**
3, Rue Sévigné 49400 SAUMUR
☎ : 02 41 51 02 30 cio.saumur@ac-nantes.fr

CIO SEGRÉ : Gilles BRICHET
6, Rue de la Roirie 49500 SEGRÉ
☎ : 02 41 92 28 08 cio.segre@ac-nantes.fr

PLATES-FORMES DE SUIVI ET D'ACCUEIL DES DÉCROCHEURS (PSAD)

BASSIN ANGERS : **Isabelle LECLERCQ**
CIO 14, Rue Anne Frank 49043 ANGERS Cedex 1
☎ : 02 41 66 84 42mailto:cio.0490786n@ac-nantes.fr
psad.angers@ac-nantes.fr

BASSIN CHOLET : **Marie-Noëlle FAES**
CIO Tour Emeraude
4, Rue du Val de Loire 49300 CHOLET
☎ : 02 41 46 02 66 psad.cholet@ac-nantes.fr

BASSIN SAUMUR : Régis BITAUDEAU
CIO 3, Rue Sévigné 49400 SAUMUR
☎ : 02 41 51 02 30 psad.saumur@ac-nantes.fr

BASSIN SEGRÉ : Gilles BRICHET
CIO 6, Rue de la Roirie 49500 SEGRE
☎ : 02 41 92 28 08 psad.segre@ac-nantes.fr

PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE :
Nathaëlle GEMAIN-CHERAUX
14, rue Anne Frank 49043 Angers
☎ : 07 78 68 06 10mailto:cio.0490786n@ac-nantes.fr
psad.49@ac-nantes.fr

DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Jacques VAULOUP
Inspecteur de l'Education nationale chargé d'information et d'orientation
15 bis Rue Dupetit Thouars – 49047 ANGERS Cedex 07
☎ : 02 41 74 34 75 Ce.iio49@ac-nantes.fr

Sylvie WASTIAUX
Animatrice départementale MLDS
Lycée David D'Angers – 1 Rue Paul Langevin
4910 ANGERS
☎ : 06 32 64 88 34 sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr

Réseaux FOrmation QUALification Emploi

BASSIN ANGERS

Animateur FOQUALE : Emmanuel Gautier
emmanuel.gautier@ac-nantes.fr
☎ **: 02 41 88 49 61**

DCIO : Isabelle Leclerc, CIO Angers
Cio.0490786n@ac-nantes.fr
☎ : **02 41 66 84 42**

BASSIN CHOLET

Animateur FOQUALE : Pierre Esteve
Pierre.esteve@ac-nantes.fr
☎ **: 02 .41.49.21.63**

DCIO : Marie-Noëlle FAES, CIO Cholet
Cio.0490787p@ac-nantes.fr
☎ **: 02 41 46 02 66**

BASSIN SEGRÉ

Animateur FOQUALE : Dominique Le Pors
Dominique.Le-Pors@ac-nantes.fr
☎ **: 02 .41.94.67.08**

DCIO: Gilles BRICHET, CIO de Segré
Cio.0491763a @ac-nantes.fr
☎ **: 02 41 92 28 08**

BASSIN SAUMUR

Animateur FOQUALE : Philippe JODRY
Philippe.Jodry@ac-nantes.fr
☎ **: 02 .41.51.23.23**

DCIO: Régis BITAUDEAU, CIO de Saumur
Cio.0491020t @ac-nantes.fr
☎ **: 02 41 51 02 30**

SIGLES ET ACRONYMES

AFFELNET	Affectation post-3ème *(application informatique)*
AFODIL	Association pour la formation et le développement de l'initiative locale
APREEC	Association pour le rapprochement école-entreprise en Choletais
CFG	Certificat de formation générale
CIO	Centre d'information et d'orientation *(service public, gratuit, du Ministère de l'Éducation nationale)*
COP	Conseiller/ère d' orientation-psychologue
CNED	Centre national d'enseignement à distance
DELF	Diplôme d'études en langues françaises
DNB	Diplôme national du Brevet
ENAF	Elèves nouvellement arrivés en France
EPLE	Etablissement public local d'enseignement
FLE	Français langue étrangère
FLS	Français langue seconde
FOQUALE	Formation Qualification Emploi (Réseau)
MEN	Ministère de l'Education nationale
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire *(depuis 1991, a succédé au dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale mis en place en 1985 et renommé en 2013)*
MODAL	Module d'accueil des lycéens
MOREA	Module de repréparation d'examen par alternance
PAIO	Permanence d'accueil et d'insertion des jeunes
PI	Pôle insertion
PSAD	Plate-forme de suivi et d'accueil des décrocheurs *(depuis 2011)*
SDO	Suivi de l'orientation *(application nationale)*
SIEI	Système interministériel d'échange d'informations sur les décrocheurs scolaires *(depuis 2011)*
TRE	Techniques de recherche d'emploi